



NOTE DE SERVICE N° 175 -/SEPMBPE/DGD du 25 SEP. 2018
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de dénomination et d'adresse

Réf. : *Courrier Ets AMAL* du 13/09/2018

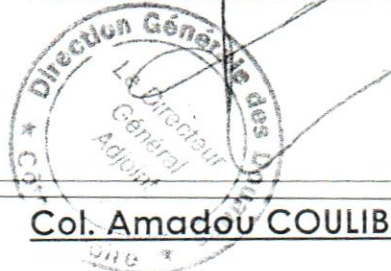
Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que la société AMAL Transit, commissionnaire en douane agréé sous le numéro 00430Z, a changé de dénomination et d'adresse.

Elle se nomme, désormais, **Etablissement AMAL**, en abrégé **Ets AMAL**, et est au **05 BP 718 Abidjan 05**.

Par conséquent, les obligations et avantages de la société AMAL Transit, vis-à-vis de l'Administration des douanes, sont transférés d'office à Ets AMAL.

J'invite tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de ce changement.

P/LE DIRECTEUR GENERAL
P.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. Amadou COULIBALY